

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 39 (1913)
Heft: 22

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La conclusion 5 vise la proposition faite par la Commission du Conseil des Etats de percevoir un droit de sortie sur l'énergie électrique exportée¹, proposition qui n'a d'ailleurs pas été adoptée par le Conseil.

Programme du Concours de plans pour la construction d'un Hôpital à Montreux.

Le Comité de l'Infirmierie de Montreux ouvre un concours restreint entre les architectes établis à Montreux (Cercle de Montreux) pour l'élaboration du projet d'Hôpital qu'il se propose de construire sur sa propriété.

Le Jury chargé d'examiner les projets est composé de :

MM. le Président du Comité de l'Infirmierie ; H. Verrey, architecte à Lausanne ; John Landry, architecte à Yverdon ; Georges Epitoux, architecte à Lausanne ; le docteur Carrard à Montreux.

Les membres du Jury ont accepté leur mandat et approuvé ce programme.

Une somme de Fr. : 3 000.— est mise à la disposition du Jury pour être répartie entre les trois ou quatre projets qu'il primera. Ces projets primés deviendront propriété du Comité, qui aura le droit de les utiliser comme bon lui semblera.

Terme : 30 avril 1914.

Lorsque l'Hôpital se construira, le Comité se réserve le droit de désigner n'importe quel architecte pour l'étude définitive des plans et la direction des travaux.

Dans le cas où l'auteur du projet primé en premier rang ne serait pas chargé de ce travail, il aura droit à une surprime de Fr. : 500.—.

Les pièces demandées aux concurrents sont :

a) A l'échelle de 1 : 500, un plan de situation avec l'indication de l'Hôpital projeté, de l'aménagement du terrain avec étude des voies d'accès pour camions, automobiles, etc. Ce plan de situation peut être établi sur le plan remis aux concurrents.

b) A l'échelle de 1 : 200, les plans de tous les étages, sous-sol et combles compris.

Une coupe en travers, indiquant les niveaux du terrain. La façade principale et une façade latérale.

c) Un court mémoire indiquant le cube réel des constructions, y compris les toitures.

Le détail des cubes sera clairement exposé, de manière à permettre une vérification rapide.

d) A titre de renseignement, la somme qui sera affectée à la construction proprement dite, non compris le mobilier et les abords, ne devra pas dépasser Fr. : 360 000.—.

La construction projetée devra être d'une architecture simple et en rapport avec la destination de l'édifice. Le projet demandé comporte un hôpital de 60 lits, mais il devra pouvoir être agrandi pour recevoir plus tard 120 lits. Tous les locaux de service seront prévus pour un hôpital de 120 lits.

Résultat du concours pour un bâtiment d'école, à Sion.

A la suite du concours ouvert par la Commune de Sion pour l'élaboration des plans d'un bâtiment d'école des filles, 98 projets ont été déposés en temps utile.

Le jury, composé de MM. les architectes *Ed. Fatio*, à Genève, *A. Laverrière* et *Eug. Jost*, à Lausanne, s'est réuni les 12 et 13 novembre pour porter le jugement du concours.

Eu égard au grand nombre de projets, ils ont fixé le nombre de prix à quatre. Ils ont attribué le premier prix, fixé à

Fr. 1300.—, au projet « Automne D », de MM. les architectes *Jos. Troller* et *Henri Gerber*, à Fribourg.

Le second prix, de Fr. 1100.—, à MM. *Fritz Huguenin*, à Montreux, et *R. Convert*, à Neuchâtel, pour leur projet « Backfisch ».

Le troisième prix, de Fr. 1000.—, à M. l'architecte *Carl Scholl*, à Bex, pour son projet « Sion B ».

Le quatrième prix, de Fr. 600.—, à MM. les architectes *Polla* et *Taillens*, à Lausanne, pour leur projet « Boubes ».

Ils ont en outre décerné trois mentions, la première au projet « Marianne », la seconde au projet « Au Poteau » et la troisième au projet « Arvine ».

L'exposition des projets a été ouverte au public du 16 au 25 novembre.

Extrait du programme de concours pour l'étude d'un projet de bâtiments destinés à l'institut Alexis Mégevand (enfants anormaux, indisciplinés et sourds-muets).

Le Conseil d'Etat de Genève ouvre un concours pour l'étude de bâtiments à construire à Saconnex-delà-d'Arve, sur la propriété de l'Etat.

Peuvent prendre part à ce concours s'ils ont trois années d'établissement :

- 1° Tous les architectes exerçant leur profession à Genève ;
- 2° Les architectes genevois établis en dehors du canton.

Le jury nommé par le Conseil d'Etat pour l'examen des projets est composé de Messieurs : V. Charbonnet, conseiller d'Etat, chargé du Département des travaux publics ; W. Rosier, conseiller d'Etat, chargé du Département de l'instruction publique ; G. Revilliod, architecte, désigné par la section de Genève de la Société suisse des ingénieurs et architectes ; H. Meyer, architecte, à Lausanne ; E. Ziegler, architecte, à Berthoud ; F. Naville, D^r, médecin, inspecteur des classes spéciales ; E. Olivet, député.

Les pièces demandées pour le Concours sont :

1° A l'échelle de 0,002 mm. par mètre : un plan de situation avec l'indication des constructions projetées, des préaux, jardins, voies d'accès, canalisations, etc. Ce plan pourra être établi sur un plan officiel remis aux concurrents. 2° A l'échelle de 0,005 mm. par mètre : a) les plans des étages de chaque bâtiment, y compris les sous-sols et combles ; b) les façades principales de chaque bâtiment ; c) les coupes nécessaires à l'intelligence du projet. 3° Une perspective d'ensemble ; 4° Un court mémoire renfermant le cube exact des constructions, avec indication des prix de construction au m³.

Les concurrents ne devront pas s'écarter des échelles indiquées sous peine de mise hors concours.

Les projets devront parvenir au Département des travaux publics avant le 28 février 1914, à 5 heures du soir.

Une somme de 8000 fr. est mise à la disposition du jury pour primer 3 à 4 projets, et acquérir tout projet non primé qu'il jugerait utile.

Le jury est chargé de fixer le montant des primes ainsi que les sommes destinées à l'achat des projets.

Le même concurrent ne peut obtenir plus d'une prime.

Les projets primés ou acquis deviendront la propriété de l'Etat qui pourra en disposer à son gré pour l'exécution.

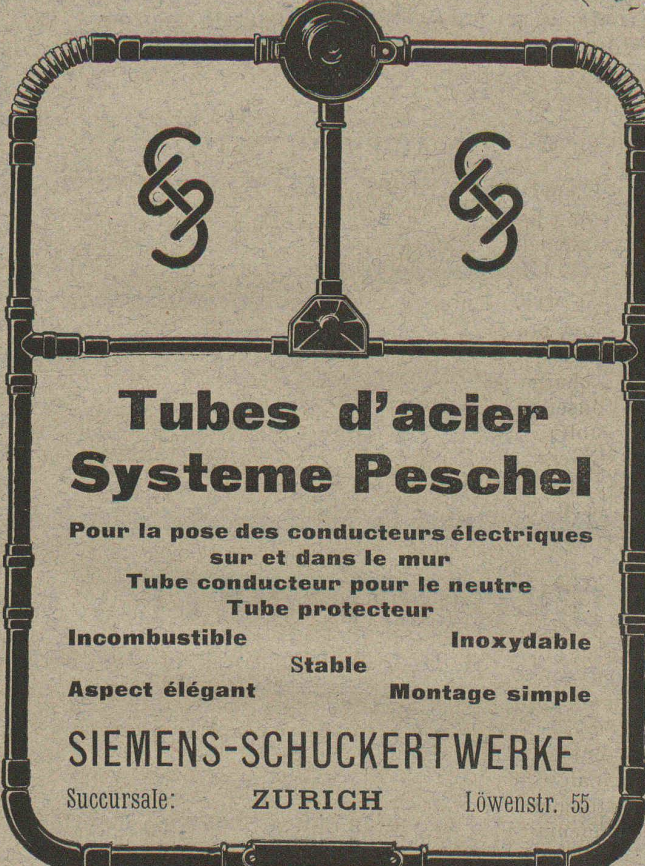
En principe, l'auteur du projet primé en premier rang sera chargé de l'étude définitive des plans et de la direction des travaux. Cependant le Conseil d'Etat se réserve le droit absolu de désigner pour cela l'un quelconque des autres lauréats, sans être tenu de fournir aucune explication à cet égard. Dans ce dernier cas, l'auteur du projet primé en premier rang aurait droit à une surprime de 2000 francs.

On peut se procurer le programme et le plan de situation au secrétariat du Département des travaux publics de Genève (rue de l'Hôtel-de-Ville, 6).

¹ Bulletin sténographique des Chambres fédérales. XVIII (1913).

Calendrier des concours

TERME	OBJET	RENSEIGNEMENTS PAR	PRIMES
30 janvier 1914	Bâtiment d'administration communale, Lucerne.	Baudirektion, Lucerne	Fr. 20000
31 janvier 1914	Aménagement du quartier de Berneck, à St-Gall .	Baukanzlei, St-Gall.	» 15000
16 février 1914	Caisse d'Épargne, Vérone	—	» 30000
28 février 1914	Institut Mégevand, Genève	Département des travaux publics, Genève	» 8000
30 mars 1914	Musée des Beaux Arts à Bâle	Département cantonal des travaux. . .	» 12000
30 avril 1914	Hôpital à Montreux	Concours restreint aux architectes établis dans le cercle de Montreux	» 3000



**Tubes d'acier
Systeme Peschel**

Pour la pose des conducteurs électriques
sur et dans le mur
Tube conducteur pour le neutre
Tube protecteur

Incombustible Stable Inoxydable
Aspect élégant Montage simple

SIEMENS-SCHUCKERTWERKE
Succursale: **ZURICH** Löwenstr. 55

Mise au concours de travaux.

La Direction du 1^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux, à Lausanne, met au concours les travaux de **charpente métallique** du nouveau buffet de la gare de Lausanne.

Les plans et cahiers des charges peuvent être consultés au Service central de la voie, bureau N° 142 du bâtiment d'administration II des chemins de fer fédéraux, à Lausanne, où l'on peut aussi se procurer le formulaire de soumission.

Les plans pourront être adressés contre remboursement de Fr. 10 aux constructeurs qui en feront la demande
Poids approximatif: 66 tonnes.

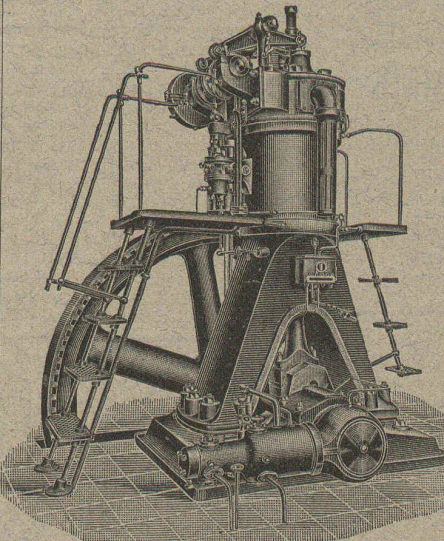
Les offres devront parvenir à la Direction soussignée le **samedi 29 novembre 1913** au plus tard sous pli fermé portant la suscription:

« Lausanne, nouveau buffet, charpente métallique »

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres jusqu'au **31 décembre 1913**.

Lausanne, le 8 novembre 1913.

Direction du 1^{er} arrondissement
des chemins de fer fédéraux.



BENZ

**Moteurs
à huiles
lourdes**
Système „DIESEL“
sont reconnus
les meilleurs
sous tous
les rapports

Moteurs à essence, à pétrole, à gaz, etc., etc.
Locomotives pour chemins de fer à voie étroite.
Automobiles.

BENZ & Cie, S. A., Mannheim
Succursale : **ZURICH**
6, Fraumunsterstrasse

Etudes de chemins de fer, élaboration de plans de construction, projets, devis, expertises sont sérieusement et promptement fait par ::
B. EMCH, ingénieur, BERNE
173 km. de lignes d'après mes plans sont en exploitation en Suisse.

L'ENTREPRISE DU LOETSCHBERG

vend son matériel de construction comprenant:

LOCOMOTIVES entièrement réparées, 50-200 HP avec.

WAGONS plates-formes et girafes basculantes, etc. pour voie de 0,75 m.

RAILS de 18 à 26 kg. par m. avec éclisses et tire fonds.

COMPRESSEURS à air avec perforatrices, marteaux perforateurs, etc.

MOTEURS ÉLECTRIQUES de 1/4-400 HP, transformateurs, déclancheurs automatiques, matériel d'installations, etc.

ATELIERS de réparations avec machines-outils, transmissions, etc.

Halles en fer - Ventilateurs - Pompes - Concasseurs, etc. etc.

S'adresser à **FRUTIGEN**